

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 16

présenté par

M. Cinieri, M. Foulon, M. Lazaro, M. Furst, M. Le Fur, M. Frédéric Lefebvre, M. Vitel, M. Morel-A-L'Huissier, M. Mathis, M. Siré, M. Berrios, M. Abad, Mme Levy, Mme Grosskost, M. Luca, M. Decool, M. Quentin, M. Jean-Pierre Vigier, M. Degallaix et M. Salen

-----

**ARTICLE 12 BIS**

Compléter l'alinéa 12 par les mots :

« dans le respect du libre choix des patients et de l'indépendance des professionnels de santé. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le renforcement du pouvoir des Agences Régionales de Santé inquiète les internes de médecine générale. Il est souhaitable que les crédits du FIR soient attribués à tous les professionnels de santé d'un même territoire sans exclusion. Refuser à certains professionnels de santé une subvention préfigurerait le début d'une régulation de ces derniers.